

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 5 mai 2026, a adopté la résolution suivante :

- Résolution **CA26 080205** visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale sur les lots 1 433 853 et 1 433 854 du cadastre du Québec, située en bordure du boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Cette résolution entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consultée en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 7 mai 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement